

CONSTAT D'OUVRAGE AVANT ET APRÈS TRAVAUX

Dans le cadre de nouvelles constructions ou de transformations importantes, nous établissons à la demande du Maître de l'Ouvrage, des constats avant et après travaux.

Les constats servent de preuves à futur dans le cas où des désordres seraient découverts en fin de chantier, le but est de défendre aussi bien les intérêts du Maître de l'Ouvrage que ceux des propriétaires voisins.

Nos prestations :

- Prise de contacts, organisation, visite des lieux.
- Constat, repérage photographique des fissures et désordres.
- Retouche des photos.
- Etablissement du rapport.
- Envoi aux parties concernées.

